

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Pier Coutu

<https://www.cadre21.org/membres/62b535d9630d9b6ae6d9d46a>

Date d'obtention : 2021-03-09 19:40:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Évaluer si la situation nécessite la méthode Sexto, si tel est le cas, remplir le questionnaire Sexto avec toutes les personnes impliquées (victime, témoin) de façon individuelle, ensuite selon les faits racontés de la victime et des témoins, si le geste semble impulsif, rencontrer l'auteur du geste, remplir avec lui le questionnaire Sexto, lui confisquer son cellulaire et aviser le policier école qui prendra la suite de la démarche en main. Si par contre, le geste semble malveillant, rencontrer l'auteur du geste pour lui expliquer la situation, lui confisquer son cellulaire, ne PAS remplir le questionnaire Sexto mais plutôt communiquer directement avec le policier école qui lui prendra la relève. Par la suite, communiquer avec les parents afin de les informer de la situation et de la démarche entreprise.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que malgré que les trois mises en situation semblent avoir des points similaires, l'intervention n'est pas la même. Elle peut se ressembler mais ce n'est pas du copié/collé puisque certains éléments à analyser démontrent des faits différents et donc, une intervention différente. Il est important de prendre le temps de bien identifier le contexte, les intentions et les conséquences des gestes posés afin d'obtenir un portrait juste de la situation et ainsi, de pouvoir intervenir de la meilleure façon qui soit.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi, l'étape qui me semble la plus délicate est de définir si l'auteur du geste l'a fait dans une intention impulsive ou une intention malveillante. Je trouve cette partie plus difficile car parfois, selon la situation, une personne pourrait avoir mal interprété les intentions de l'autre personne, ou pourrait avoir du ressentiment pour elle, et donc pourrait rajouter des informations qui ne seraient pas véridiques pour la compromettre davantage. Et lorsque nous croyons que l'auteur l'a fait dans un but d'intention malveillante, nous ne discutons pas avec lui, nous prenons seulement son cellulaire en lui expliquant la situation, nous ne pouvons donc pas valider sa version de l'histoire.